

## La formation fondamentale : quoi et pourquoi? (Perspectives qui ont conduit à l'adoption des objectifs du collège)

Document préparé par Michelle Lauzon, conseillère pédagogique au Collège de Maisonneuve à l'hiver 1999.

### 1. Origine et histoire du concept de formation fondamentale

Le concept de formation fondamentale a constitué une référence constante depuis les débuts de l'enseignement collégial dans le cadre d'une réflexion sur les finalités et buts de cette formation. Les divergences de vue qui existent à son propos et les difficultés que pose sa mise en oeuvre ont constitué un tableau de fond dans lequel cette vision des buts de la formation est sans cesse reproposée en même temps que mise à l'écart.

#### 1.1 Origine : les orientations du Rapport Parent

L'expression formation fondamentale est typiquement québécoise (Gadbois 1990). Elle origine des premiers rapports qui ont cherché à définir les buts et la spécificité de ce nouvel ordre d'enseignement qui apparaissait avec la création des cégeps.

Les orientations du *Rapport Parent* (1964) sont à l'origine du concept : «recherche d'une progression entre la phase d'orientation des jeunes et la phase de leur spécialisation» (Dorais 1992). Viser le développement intégral de la personne et l'acquisition des savoirs essentiels dans les disciplines qui composent le programme de l'élève : c'est cet équilibre et cette intégration — restés difficile à définir et à mettre en oeuvre — des visées de la formation générale et de la spécialisation, que propose la formation fondamentale.

#### 1.2 Apparition du concept pour définir les finalités de la formation collégiale

Le concept apparaît en 1975, huit ans après la création des cégeps, alors que persistent les discussions concernant les finalités de cet ordre d'enseignement nouveau (Gadbois, 1988) :

*« Les deux questions les plus obvies qui se sont posées dès le début peuvent encore aujourd'hui se formuler avec la même simplicité : peut-on concevoir une formation qui, s'interposant entre le secondaire et l'universitaire, soit plus qu'un agrégats d'emprunts à l'un et à l'autre et offre une réelle spécificité? Et, sachant qu'on doit offrir une formation convenable au tout venant des élèves, qui au bout de l'école secondaire, optent pour un surplus d'études, que pourrait-il ou que devrait-il y avoir dans cette formation, comme éléments communs à tous? »* (p. 190)

Ces buts et cette spécificité ont été définis dans la perspective de réconcilier les visées différentes des programmes de formation générale (préuniversitaires) et des programmes de formation professionnelle (techniques) qui se retrouvaient dans les mêmes institutions, encadrées par un curriculum commun.

Le Conseil supérieur de l'éducation (1975) prend clairement position pour relier les visées de la formation professionnelle et de la formation générale :

« Nous refusons la fausse dichotomie d'un enseignement général et d'un enseignement professionnel et nous proposons que la formation personnelle se réalise à travers la formation professionnelle, en visant dans cette dernière des objectifs de formation fondamentale. » (p. 50)

Pour le Conseil, les objectifs de la formation fondamentale sont alors les suivants :

« Cette formation se préoccupe de la rigueur de la pensée, du sens critique, de la méthode de travail, de la conscience historique; elle vise à la maîtrise des principes, de la démarche propre aux disciplines, des concepts de base et des lois qui permettent de saisir l'essentiel d'un savoir et de le situer dans une culture. » (p. 51)

Il s'agit donc d'une formation qui peut et doit être visée dans tous les programmes. Elle vise des compétences sur lesquelles se fonderont les apprentissages ultérieurs : habiletés intellectuelles (pensée, sens critique, méthodes de travail) et savoirs disciplinaires qui serviront d'appui aux connaissances spécialisées.

### 1.3 Développement du concept

Depuis ces débuts, et peut-être à cause d'eux, la notion de formation fondamentale est restée équivoque et a suscité des interprétations divergentes. En même temps elle alimentait un mouvement de réflexion pédagogique fort important dans le milieu collégial. De plus, divers rapports du ministère et de ses conseils reprenaient ce concept pour le redéfinir et en dégager des orientations en vue d'améliorer la formation offerte dans les divers ordres d'enseignement.

- Des composantes clés : développement intégral et apprentissages essentiels

Le Livre blanc (Ministère de l'éducation, 1978) reprend le concept et l'élabore.

« Parler de formation fondamentale, c'est évoquer des apprentissages qui favorisent le développement intégral de la personne et qui sont nécessaires à toute activité humaine pleinement assumée. Ces apprentissages sont d'ordre intellectuel (maîtrise des langages humains — et au premier chef de la langue maternelle — jugement, rigueur de pensée, capacité d'analyse critique, de synthèse, créativité, réflexion sur l'homme et la société), d'ordre affectif et social, (capacité de communiquer, autonomie personnelle, sens des responsabilités, conscience sociale, développement d'un système de valeurs personnelles) ou d'ordre physique (hygiène, condition physique, respect du corps). » (p. 80)

Le Conseil supérieur de l'éducation (1984) propose que la formation fondamentale constitue une finalité pour tous les ordres d'enseignement et la définit ainsi :

« Le Conseil a choisi d'appeler formation fondamentale : l'ensemble des apprentissages essentiels (dans le savoir et les connaissances organisées, dans les habiletés et les capacités, dans les attitudes et le champ des valeurs) à un développement personnel continu et à une intégration dynamique dans la société. » (p. 5)

Enfin, la définition proposée par la DGEC (1984) est une référence obligée pour l'ordre collégial. On y retrouve un accent sur le développement de la personne et aussi une visée propre au collégial (et source de confusion) : assurer à l'étudiant une formation large et polyvalente alors même qu'il commence à se spécialiser. Il faut comprendre que les disciplines techniques et les disciplines spécialisées apportent leur contribution aux visées du développement intégral en proposant des connaissances fondatrices, transférables...

« La formation fondamentale se définit d'abord par son extension: elle entend contribuer au développement intégral de la personne, dans toutes ses dimensions; à ce titre, elle recourt à des moyens qui peuvent dépasser le champ des activités strictement pédagogiques. Mais la formation fondamentale se définit surtout par sa profondeur: elle vise à faire acquérir les assises, les concepts et les principes de base des disciplines et des savoir-faire qui figurent au programme de l'étudiant quelle que soit son orientation. » (p. 7)

#### 1.4 Le renouveau et la mise en veilleuse du concept de formation fondamentale

En 1992, dans son rapport *L'enseignement collégial : des priorités pour un renouveau de la formation*, le Conseil des collèges constate que l'implantation de l'approche-programme — condition de réalisation de la formation fondamentale — doit être poursuivie plus résolument. Portant un jugement sur ce qui est advenu du concept de formation fondamentale, il affirme qu'il faut circonscrire cette notion pour éviter qu'elle «ne devienne un fourre-tout» et de ce fait «inopérante et inapte à constituer l'axe intégrateur des programmes d'enseignement» (p. 85). Il aboutit cependant à une définition réductrice du concept de formation fondamentale.

En effet, il laisse de côté l'axe « profondeur » lequel requiert que soient définis « les assises, les concepts et les principes de base des disciplines et des savoir-faire qui figurent au programme de l'étudiant », soulignant qu'il n'y a jamais eu d'accord sur ces questions. Il opte pour un accent sur le volet habiletés et plus particulièrement sur la formation intellectuelle.

« Une formation fondamentale, c'est-à-dire une formation qui permet aux élèves d'acquérir :

- les capacités intellectuelles génériques ou supérieures; la maîtrise de la langue en tant qu'outil de communication et de pensée; les méthodes du travail intellectuel; l'autonomie dans la poursuite de la formation; la capacité et l'habitude de réfléchir sur les questions morales et éthiques; l'ouverture au monde et à la diversité des cultures; la conscience des grands problèmes et défis de notre temps; la conscience de la dimension historique de l'expérience humaine; la capacité et l'habitude de faire des retours sur les apprentissages, d'intégrer divers éléments et d'établir des liens entre eux. » (p. 95)

Par la suite, le document ministériel qui sert de base à la réforme du collégial actuellement en cours d'implantation *Des collèges pour le Québec du XXI<sup>e</sup> siècle : L'enseignement collégial québécois : orientations d'avenir et mesures de renouveau* (1993) évacue complètement le concept de formation fondamentale tout en récupérant dans la définition qu'il propose des visées de la formation générale certains des buts de formation associés depuis de nombreuses années à la formation fondamentale.

« Les objectifs de la formation générale commune révisée se lisent comme suit :

- maîtriser sa langue, maîtrise indissociable de la capacité même de penser; être capable de s'exprimer avec précision et de saisir par l'intérieur les richesses de l'héritage littéraire; être capable de communiquer en d'autres langues, au premier chef en français et en anglais, à un niveau qui dépasse le simple code d'usage; maîtriser les règles de base de la pensée rationnelle, du discours et de l'argumentation; être capable d'autonomie dans la réflexion et pouvoir se situer critiqueusement par rapport aux valeurs et aux divers discours sur la réalité humaine; pouvoir se situer par rapport aux grands pôles de l'évolution de la pensée humaine; pouvoir se gouverner responsablement en matière de santé et de condition physique; comprendre les spécificités des approches du réel qui sous-tendent les grands domaines du savoir — l'art, la science, la technologie, la mathématique, les sciences humaines, etc. » (p. 19)

La réforme de l'enseignement collégial évacue complètement le concept de formation fondamentale et prescrit un remaniement du bloc de cours commun de formation générale en vue d'atteindre les buts de formation associés depuis de nombreuses années à la formation fondamentale. La participation des cours de spécialité à l'atteinte de ces buts reste dans l'ombre et une confusion s'établit à propos des visées de la formation générale et de la formation fondamentale.

## 2. Pourquoi une formation fondamentale?

Alors que dans les années 70, le concept de formation fondamentale était apparu pour définir la spécificité de l'enseignement collégial, au cours des années 80 et 90, il est retenu comme expression (gage, synonyme) d'une formation de qualité et d'une formation intégrée.

### 2.1 Pour une formation de qualité

Au cours des années 80, deux types de problèmes étaient devenus de plus en plus préoccupants dans les collèges : les problèmes de réussite scolaire (Conseil des collèges, 1988) et les lacunes sérieuses observées par dans la formation de bon nombre de diplômés (employeurs, CREPUQ, etc.). Les lacunes observées relèvent de la formation fondamentale parce qu'elles touchent des apprentissages essentiels et concernent des savoirs qui résultent de l'ensemble d'une formation (culture générale, capacité de communication écrite, capacités d'analyse et de synthèse, intégration des connaissances...). Les enseignants observent les mêmes lacunes dans la formation fondamentale des finissants (Reid et Paradis, 1990).

### 2.2 Pour une formation intégrée

On constate que les étudiants — qui, dans une proportion croissante, arrivent au collégial sans la préparation suffisante (acquis dans les matières de base; méthodes du travail intellectuel; attitudes envers la connaissance et l'étude...) pour assumer seuls cette tâche d'intégration — « font face dans la plupart des cas, dans les programmes tels qu'ils sont actuellement dispensés, à une série de cours qui sont davantage juxtaposés qu'intégrés les uns aux autres » (Gingras et Laliberté, 1988).

Le concept de formation fondamentale constitue alors un schème de référence pour intégrer les différentes composantes des programmes car il véhicule un projet de formation qui fait appel à la contribution de tous les enseignements et de tous les cours. Un concept tel que celui de la formation fondamentale véhicule et suscite une réflexion sur les visées essentielles de l'ensemble et de chacun des programmes d'études. Une telle réflexion et son articulation concrète sont essentielles pour favoriser une réelle coordination des actions éducatives.

À la fin des années 80 et au début des années 90, plusieurs collèges ont entrepris des démarches visant l'adoption d'orientations et d'objectifs communs à tous les programmes dans une perspective de formation fondamentale (Laliberté, 1991; Dorais, 1992). La démarche entreprise à Maisonneuve entre 1989 et 1991 et qui a abouti à l'adoption d'objectifs communs en 1991 se situe dans ce contexte.

## Références

CONSEIL DES COLLÈGES (1988). *La réussite, les échecs et les abandons au collégial*, Québec, Conseil des collèges.

CONSEIL DES COLLÈGES (1992). *L'enseignement collégial : pour un renouveau de la formation*, Québec, Conseil des collèges.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (1975). *Le collège*, Québec, Gouvernement du Québec.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (1984). *La formation fondamentale et la qualité de l'éducation*, Québec, Gouvernement du Québec.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (1984). *Édition commentée du Règlement sur le régime pédagogique du collégial*, Québec, Ministère de l'éducation.

DORAIS, S. (1992). *Dossier : pour l'animation et le perfectionnement dans une perspective d'approche-programme*, s. l.: Délégation collégiale du comité mixte de PERFORMA.

GADBOIS, L. (1988). *La formation fondamentale : la documentation québécoise*, Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation.

GADBOIS, L. (1990). « La formation fondamentale au Québec : un espoir de fin de millénaire », dans C. Gohier (Ed.), *La formation fondamentale. Tête bien faite ou tête bien pleine?*, (pp. 119-125), Montréal, Les éditions LOGIQUES.

LALIBERTÉ, J. (1991). *Dossier, Pour des activités de perfectionnement sur le thème de la formation fondamentale dans le cadre du CPEC de PERFORMA*, s.l. : DGEC et délégation collégiale du comité mixte de PERFORMA.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (1978). *Les collèges du Québec. Nouvelle étape*.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE (1993). *Des collèges pour le Québec du XXI<sup>e</sup> siècle. L'enseignement collégial québécois : orientations d'avenir et mesures de renouveau*, Fine Pointe, 8 (Spécial), 1-40.

REID, F. P., & PARADIS, J.-H. (1990). *La formation fondamentale des cégepiens : une évaluation par leurs professeurs*, Québec, CÉGEP François-Xavier-Garneau.